

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 08 Jul 2010
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4643

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

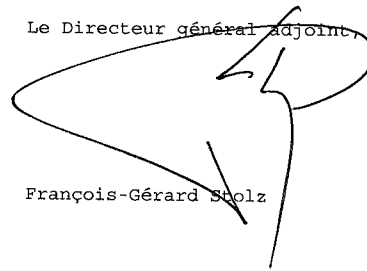
Unité de formation : COURS PREPARATOIRES AUX MANOEUVRES POUR L'OBTENTION DU
PERMIS DE CONDUIRE PRATIQUE "B"
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 203102U21C1
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: (2) **ROBERTO GALLUCCIO** Date et signature : 1/4/2010
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation: (2) 

COURS PREPARATOIRES AUX MANŒUVRES POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE PRATIQUE « B »

CODE DE L'U.F. (2) 2031 02 U21 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : (3) 205
---	--

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1.. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de1.. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...1.... page(s) (2)

8. Programme des cours : Repris en annexe n° **4** de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 203102021C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
---	---------------------------------------

3. Horaire minimum de l'unité de formation :

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Maintenance du véhicule	PP	C	6
Pratique des manœuvres	PP	C	26
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Date : 10.06.10

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, C'TPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

réservée à

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

COURS PREPARATOIRES AUX MANŒUVRES POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE PRATIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

au départ d'une voiture mise à sa disposition et sur base de la documentation technique du véhicule

- ◆ d'effectuer les différents contrôles de base préalables à l'utilisation d'un véhicule ;
- ◆ d'effectuer des travaux de maintenance de base ;
- ◆ de réaliser les manœuvres principales liées à la bonne utilisation du véhicule.

COURS PREPARATOIRES AUX MANŒUVRES POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE PRATIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

En français,

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur,
Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire,

2.3. Condition particulière

Avoir atteint l'âge de 17 ans.

COURS PREPARATOIRES AUX MANŒUVRES POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE PRATIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

COURS PREPARATOIRES AUX MANŒUVRES POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE PRATIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

4. PROGRAMME DES COURS

Au départ d'une voiture mise à sa disposition et sur base de la documentation technique du véhicule,
l'étudiant sera capable :

4.1. en maintenance du véhicule,

- ◆ d'effectuer les opérations de contrôle de routine, de détection d'anomalies et de prévision de réparations :
 - la prise de pression des pneumatiques,
 - le remplacement d'une roue,
 - le contrôle de l'éclairage et le remplacement d'une ampoule,
 - le remplacement d'un balai d'essuie-glace,
 - la mise en route avec câbles auxiliaires,
 - la vérification et la mise à niveau :
 - du circuit de refroidissement,
 - des circuits de lubrification,
 - du liquide de lave)glace (et phares),
 - de l'électrolyte de batterie,
 - ...;
- ◆ d'expliquer l'importance de respecter les échéances prévues au carnet d'entretien du véhicule.

4.2. en pratique de manœuvres,

- ◆ d'effectuer une manœuvre de stationnement en créneau entre deux véhicules ;
- ◆ d'effectuer une marche-arrière dans un couloir étroit ;
- ◆ d'effectuer un demi-tour sur la chaussée ;
- ◆ de se garer dans un garage étroit et d'en sortir ;
- ◆ ...

COURS PREPARATOIRES AUX MANŒUVRES POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE PRATIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ d'une voiture mise à sa disposition et sur base de la documentation technique du véhicule,

- ◆ d'identifier et contrôler les éléments mécaniques liés à la sécurité du véhicule ;
- ◆ d'assurer la maintenance du véhicule (niveaux, carburant et pression des pneus) ;
- ◆ d'effectuer des manœuvres imposées par le chargé de cours.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la maîtrise de soi et des techniques utilisées,
- ◆ la pertinence des gestes posés,
- ◆ le souci de prévention des risques.

COURS PREPARATOIRES AUX MANŒUVRES POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE PRATIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.